

CONTRAT DE NEGOCIATION

No. _____ / _____

Aujourd'hui, le _____, le présent Contrat a été signé entre les parties :

DELASTOCK AD, entreprise d'investissement agréée et institution financière non-bancaire enregistrée, ayant son siège social à Sofia ,Blvd. Tsarigradsko Shose 115 G, Immeuble de bureaux Megapark, Bâtiment E, 6e étage, code d'identification unique 128042807, représentée par M. Nikolay Trifonov Nedkov, en sa qualité de directeur exécutif, et Vasil Vladimirov Tasev, en sa qualité de fondé de pouvoir,
 Ci-après dénommée **DELASTOCK**,

Et

Nom :					
Date de naissance :		Lieu de naissance :		Nationalité :	
Numéro de passeport/ID :		Date de délivrance :		Date d'expiration :	
Adresse :					
Code postal :		Ville :		Etat :	
Pays :					

Ci-après dénommé **le CLIENT**.

DELASTOCK et le CLIENT, ci-après dénommés les PARTIES, ont convenu de ce qui suit :

1. DÉFINITION DES TERMES

Les mots et phrases, commençant par une majuscule et utilisés au présent Contrat, ont le sens respectif qui leur est assigné dans les Conditions générales de négociation d'instruments financiers (ci-après dénommées les „Conditions générales »), qui sont disponibles sur le Site web de Deltastock. Les mots et phrases complémentaires, énumérés ci-dessous, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront le sens suivant :

- 1.1 „Négociation de CFD ”** veut dire l'achat ou la vente de CFDs sur les instruments financiers énumérés ci-dessous :
- 1.1.1. **Devises**
 - 1.1.2. **Métaux Précieux**
 - 1.1.3. **Titres**
 - 1.1.4. **Indices**
 - 1.1.5. **Futures**
 - 1.1.6. **Autres instruments financiers dérivés**, basés sur ou liés à des devises, métaux précieux, titres, indices ou autres actifs ;

2. PORTÉE DU CONTRAT

- 2.1. Le CLIENT et DELASTOCK conviennent d'entrer en Négociation d'Instruments Financiers, en échange du paiement déterminé dans le Barème et conformément aux dispositions de ce Contrat et des Conditions générales. Les transactions entre les parties sont exécutées sur un marché non-réglementé, où DELASTOCK agit comme contrepartie pour chaque transaction exécutée. Le CLIENT entre en négociation aux prix cotés par DELASTOCK ou par un tiers, en son nom, pour son compte et à son propre risque.
- 2.2. Les taux d'intérêt, frais, commissions et autres paiements dus aux termes de ce Contrat sont indiqués dans le Barème ou sont disponibles sur le Site web.
- 2.3. Le montant minimal requis pour l'ouverture d'un compte réel est indiqué dans le Barème. Le compte fonctionne dans la monnaie spécifiée à Annexe N° 2. Le CLIENT ne peut pas avoir deux comptes à la même monnaie aux termes d'un Contrat de Négociation, quelle que soit la Plateforme de Négociation Électronique qu'il/elle a choisie. Le CLIENT peut ouvrir deux (ou plusieurs) comptes à la même monnaie uniquement en

signant deux (ou plusieurs) Contrats de Négociation avec DELTASTOCK. Une seule Plateforme de Négociation Électronique peut être utilisée pour chaque compte.

- 2.4. Toute transaction est exécutée uniquement après que le CLIENT ou son Représentant a placé un ordre pour le compte et au risque du CLIENT. DELTASTOCK n'assume aucune responsabilité et ne peut pas être tenue responsable des résultats des décisions d'investissement du CLIENT lorsque la transaction a été exécutée en conformité avec les dispositions de ce Contrat.
- 2.5. Le CLIENT peut choisir la Plateforme de Négociation Électronique, par laquelle il voudrait négocier.
- 2.6. En concluant le présent Contrat, le CLIENT déclare qu'il/elle est informé/e et d'accord que les instruments négociables par Delta Trading™ puissent différer de ceux qui sont offerts à Deltastock MetaTrader 4. De l'information actualisée sur les instruments offerts pour négociation par les Plateformes de Négociation Électronique peut être trouvée sur le site Web.
- 2.7. Le CLIENT peut déposer et retirer des fonds à et de son compte, uniquement en se servant des méthodes de paiement énumérées sur le site Web de DELTASTOCK.

Le CLIENT déclare que tous les paiements entrants et sortants au et du compte, ouvert à son nom à Deltastock, seront effectués par le moyen de sources dont le détenteur légal est le CLIENT.

DELTASTOCK n'acceptera, ni effectuera de paiements par de tierces personnes, à savoir:

- (i) dépôts au compte du CLIENT, si la personne physique ou morale expéditeur des fonds, ne coïncide pas avec le détenteur du Contrat conclu avec DELTASTOCK;
- (ii) retraits du compte du CLIENT, si la personne physique ou morale bénéficiaire des fonds, ne coïncide pas avec le détenteur du Contrat conclu avec DELTASTOCK.

3. COTATIONS ET ORDRES

- 3.1. Pour tout ordre, le CLIENT, après avoir été correctement identifié/e conformément aux dispositions des Conditions générales, reçoit des cotations par l'intermédiaire de la Plateforme de négociation électronique, d'un bureau de DELTASTOCK ou par téléphone par les agents de change de Deltastock.
- 3.2. DELTASTOCK a le droit d'exécuter partiellement ou d'annuler un ordre placé par le CLIENT si, au moment de l'exécution, sur le marché respectif sur lequel sont négociés les instruments sous-jacents il n'y a pas de quantité suffisante de liquidité.
- 3.3. DELTASTOCK n'est pas obligée de coter les prix de certains instruments financiers ou d'accepter des ordres d'entrer en négociation, dans les cas suivants :
 - (i) Le marché respectif est fermé pour négociation ;
 - (ii) Les instruments financiers sous-jacents des CFDs sont suspendus de négociation pour une raison quelconque.
 - (iii) En cas de force majeure, empêchant la négociation d'instruments financiers pour une certaine période.
 - (iv) Les ordres sont placés en dehors des horaires de trading de DELTASTOCK ;
 - (v) En cas d'autres circonstances, telles qu'indiquées dans les Conditions générales, ou de circonstances qui rendent la communication des cotations de la part de DELTASTOCK impossible ou économiquement irréalisable.
- 3.4. Les quantités minimales des ordres pour entrer en négociation sont indiquées dans le Barème et sont disponibles sur le Site web.
- 3.5. Le CLIENT peut placer des ordres via Internet par le biais de la Plateforme de négociation électronique, en utilisant un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques conformément aux Conditions générales .
- 3.6. Le CLIENT peut placer des ordres par écrit aux bureaux de DELTASTOCK ou par un moyen de communication à distance aux numéros de téléphone indiqués par DELTASTOCK, suivant la procédure stipulée dans les Conditions générales.
- 3.7. Quels que soient les moyens utilisés pour le placement des ordres (par la Plateforme de négociation électronique, par téléphone ou dans un bureau de DELTASTOCK), le CLIENT se charge de placer ces ordres en conformité avec les exigences et les modalités, spécifiées par DELTASTOCK. Sinon, DELTASTOCK ne pourrait pas être tenue responsable de l'exécution inexacte de l'Ordre placé par le CLIENT.
- 3.8. Le CLIENT a le droit d'obtenir des cotations et de placer des ordres uniquement pendant les horaires de trading, comme stipulé dans les Conditions générales.
- 3.9. Les types d'ordres, que le CLIENT peut placer, ainsi que la manière de leur exécution, sont déterminés dans les Conditions générales.
- 3.10 DELTASTOCK se réserve le droit d'établir, à sa seule discrétion, des limites par rapport à : a) la soumission et/ou l'exécution des Ordres du CLIENT (y compris des limites sur leur volume) et ou à b) l'ouverture de nouvelles Positions (y compris sur la Valeur des Positions) dans les limites du jour ouvrable. De telles limites peuvent être posées, modifiées, ajoutées ou supprimées, sans en prévoir le CLIENT.

DELTASTOCK se réserve le droit:

- (i) si le CLIENT a soumis un Ordre, qui dépasse les limites prédéterminées, de contacter le CLIENT par la Plateforme de Négociation Électronique ou par d'autres moyens appropriés et de lui demander de

l'information complémentaire sur les paramètres de l'Ordre. DELTASTOCK se réserve le droit de ne pas confirmer un Ordre et/ou de ne pas l'avancer vers son exécution, si la confirmation de la part du CLIENT n'a pas été reçue.

- (ii) Si le CLIENT a dépassé les limites prédéterminées: a) de restreindre temporairement la possibilité du CLIENT de soumettre de nouveaux Ordres et/ou d'ouvrir de nouvelles Positions et/ou b) d'annuler des transactions et/ou de fermer partiellement ou complètement des Positions ouvertes.

- 3.11** Si DELTASTOCK découvre que le CLIENT entrave le fonctionnement normal des serveurs de DELTASTOCK, en générant un grand nombre d'Ordres et/ou d'autres messages ou essaie de causer d'autres dommages, DELTASTOCK a le droit de: a) de restreindre temporairement la possibilité du CLIENT de soumettre de nouveaux Ordres et/ou d'ouvrir de nouvelles Positions et/ou de b) lui suspendre l'accès du CLIENT à l'IPA et/ou à d'autres Scripts.

Les droits en vertu de cette disposition n'annulent pas les droits que DELTASTOCK a selon l'art. 5.20 des Conditions Générales.

- 3.12** Le CLIENT déclare qu'il/elle est familier/ère et accepte les circonstances suivantes, liées à la mise en œuvre du Contrat présent:

- (i) l'exécution et/ou la faillite d'exécution de tous les types d'Ordres dépend de la liquidité actuelle du marché, sur lequel sont négociés les instruments ou les actifs sous-jacents respectifs. La liquidité est déterminée par le volume actuel d'offres d'achat (respectivement de vente) qui créent la possibilité qu'une Transaction soit effectuée; elle est un état du marché qui varie considérablement dans le temps. Parfois les Transactions sont exécutées avec des actifs négociés entièrement sur un marché non-réglementé, et leur liquidité actuelle dépend entièrement de banques, courtiers et/ou teneurs de marché qui sont parties contractantes de DELTASTOCK; Dans de tels cas, ces parties contractantes ne fournissent d'informations, ni tiennent de registres des volumes actuels dont elles effectueraient des Transactions.
- (ii) L'information (y compris des données historiques) sur la liquidité actuel ne peut pas être sauvegardée et/ou retrouvée et n'est stockée nulle part et, pour cette cause, les parties sont d'accord et acceptent que cette information ne sera pas sujette de preuve au cours de différends d'interprétation et/ou d'application du Contrat présent, qui sont réglés entre les parties par un accord mutuel ou par la Cour compétente.

4. MARGE DE NÉGOCIATION

- 4.1.** Lorsque le CLIENT négocie des CFDs sur devises, il peut choisir un taux de marge dans les limites indiquées sur le Site web. Le CLIENT inscrit la marge de négociation retenue à l'Annexe N° 2 de ce Contrat, laquelle annexe doit être remplie et signée par le CLIENT.
- 4.2.** La Marge de négociation pour les différents types d'instruments financiers est déterminée conformément aux limites spécifiées sur le Site web.
- 4.3.** DELTASTOCK a le droit et est obligée, si cela est exigé par la législation en vigueur, de limiter à tout moment le volume des positions ouvertes du CLIENT ou de refuser l'exécution d'ordres d'ouverture de nouvelles positions, lorsque :
 - (i) il existe des doutes ou des preuves que le CLIENT ait reçu de l'information privilégiée telle que définie dans la Loi relative aux abus de marché sur des instruments financiers, y compris si le CLIENT refuse de déclarer de telles circonstances aux termes des dispositions de l'Art. 35, paragraphe 1, point 1 de l'Ordonnance N° 38 (comme défini dans les Conditions générales).
 - (ii) DELTASTOCK décide qu'il existe des événements de force majeure ;
 - (iii) les fonds sur le compte du CLIENT baissent au-dessous du niveau minimum de la marge requise pour sécuriser les positions ouvertes par le CLIENT ;
 - (iv) il existe des doutes ou des preuves que le CLIENT ait violé les lois suivantes : la Loi relative aux mesures contre le blanchiment d'argent et la Loi relative aux mesures de lutte contre le financement du terrorisme (comme défini dans les Conditions générales), ainsi que les textes de leur application.

5. DELTASTOCK METATRADER 4

- 5.1.** En concluant le présent Contrat, le CLIENT est informé que, lorsqu'il utilise Deltastock MetaTrader 4, à sa négociation seront appliquées toutes les clauses des Conditions Générales qui concernent les Plateformes de Négociation Électronique, ainsi que celles qui concernent les Plateformes de Négociation Électronique conçues par de tiers.
- 5.2.** Le CLIENT peut négocier par MetaTrader 4 uniquement après l'avoir explicitement choisie. Ce choix se fait en remplissant Annexe 2 au Contrat.

6. INFORMATIONS FOURNIES ET DÉCLARATIONS FAITES PAR LE CLIENT

En signant le présent Contrat:

- 6.1.** Le CLIENT reconnaît et admet qu'il/elle affirme tous les éléments requis par les Conditions générales
- 6.2.** Le Client déclare explicitement que :
 - 6.2.1.** Il/Elle a lu et accepte :
 - (i) les Conditions générales du 05 janvier 2011, entrées en vigueur le 7 janvier 2011 disponibles sur le Site web. En signant le Contrat, le CLIENT reconnaît et accepte que la version anglaise des Conditions Générales prévaudra en cas de contradictions ou conflits;
 - (ii) le Barème du 12 septembre 2011, entré en vigueur le 15 septembre 2011, disponible sur le Site web;
 - (iii) la Politique d'exécution des ordres du 12 mai 2010, entrée en vigueur le 20 mai 2010 (dans la mesure où cette Politique est applicable), disponible sur le Site web ;
 - (iv) la Politique de DELTASTOCK en matière de conflits d'intérêts et d'exécution de transactions personnelles du 12 mai 2010, entrée en vigueur le 20 mai 2010 (dans la mesure où cette Politique est applicable), disponible sur le Site web ;
 - (v) la Politique de DELTASTOCK de catégorisation des clients du 12 mai 2010, entrée en vigueur le 20 mai 2010 (dans la mesure où cette Politique est applicable), disponible sur le Site web ;
 - (vi) la Politique de DELTASTOCK d'accumulation et de division des ordres des clients, du 12 mai 2010, entrée en vigueur le 20 mai 2010 (dans la mesure où cette Politique est applicable), disponible sur le Site web ;
 - (vii) la Description générale des instruments financiers est les risques qui y sont associés, disponible sur le Site web ;
 - 6.2.2.** Qu'il/elle prendra connaissance des versions actualisées de ces documents, une fois ces dernières mises sur le Site web.
 - 6.2.3.** Il/Elle comprend et convient que DELTASTOCK ne fournit aucun conseil en matière d'investissement au CLIENT aux termes de ce Contrat, et que le CLIENT ne place les ordres qu'à sa seule discrétion et à son initiative. Lorsque DELTASTOCK fournit au CLIENT des informations sur la situation courante des différents marchés, celles-ci ne doivent être considérées que comme des informations relatives aux instruments financiers respectifs. La prestation d'un tel service n'est effectuée que par souci de commodité et pour informer. Par conséquent, elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'entrer ou de ne pas entrer en négociation ;
 - 6.2.4.** Il/elle est averti/e que l'exécution de tous ses ordres concerne les transactions d'instruments financiers négociables sur différents lieux d'exécution, et qu'à ce titre ces transactions doivent obéir aux règles du marché respectif. DELTASTOCK ne peut pas être tenue responsable d'aucuns préjudices ou pertes potentielles, subis par le CLIENT à la suite de changements administratifs ou de tout autre type dans les règles de marché de la bourse, de la chambre de compensation, du teneur de marché ou de la banque respectifs où sont négociés les instruments financiers, cotés par DELTASTOCK ;
 - 6.2.5.** Il/elle est averti/e des risques associés à l'investissement en instruments financiers ;
 - 6.2.6.** Il/Elle a reçu:
 - (i) l'information, que DELTASTOCK est tenue à lui fournir conformément à l'Ordonnance N° 38 et de la Loi sur les marchés d'instruments financiers (comme défini dans les Conditions générales), dans la mesure où cela est requis, ainsi que toute autre information spécifiée dans les Conditions générales et/ou disponible sur le Site web ;
 - (ii) une notification, envoyée par voie électronique, concernant l'adresse du site Web et la page sur laquelle est affichée l'information respective.
 - 6.2.7.** Il/Elle est d'accord:
 - (i) avec le traitement de ses données personnelles fournies à DELTASTOCK avant, lors de et après la signature du Contrat, ou collectionnées par DELTASTOCK après la signature du Contrat.
 - (ii) que DELTASTOCK est autorisée d'effectuer des vérifications de ses données personnelles par examens à de sources indépendants, prenant en compte les garanties en vertu de la Loi en vigueur.
 - (iii) que DELTASTOCK peut révéler ses données personnelles à des banques, à d'autres institutions de crédit et à des institutions financières habilitées par l'autorité compétente de leur domicile, y compris à des entités de ce type qui sont établies hors l'Union Européen et l'Espace Économique Européen, y compris à des Apporteurs d'affaires ou agents référents (s'il y en a et pour leur permettre d'administrer leur relation avec le CLIENT), à condition qu'une telle révélation soit nécessaire pour les fins de performance du Contrat et qu'elle respecte la Loi en vigueur.
 - 6.2.8.** Il/Elle n'entrera pas en négociation de CFDs s'il/elle a accès à des informations privilégiées non-communicées concernant l'instrument sous-jacent des CFDs ;
 - 6.2.9.** Il/Elle n'entrera pas en transactions, représentant un achat ou une vente caché/e de CFDs sur des titres ou des indices ;
 - 6.2.10.** Il/Elle informera immédiatement DELTASTOCK en cas de changements concernant les éléments déclarés ci-dessus et l'information y contenue ;
 - 6.2.11.** Il/Elle désire utiliser l'adresse électronique fournie à Annexe 1 comme méthode d'information

- 6.3. Le CLIENT est informé que toutes les transactions se rapportent à des Instruments Financiers, négociés sur des marchés non-réglés, et consent explicitement que tous les ordres placés aux termes du présent Contrat seront exécutés aux prix cotés par DELTASTOCK ou par de tiers.
- 6.4. Le Client est d'accord que:
- (i) son compte auprès de DELTASTOCK soit débité en fonction de l'exécution des ordres aux termes de ce Contrat.
 - (ii) que son compte sera crédité et débité directement de toutes les différences négatives et positives dans les prix, qui résultent des ordres soumis par le CLIENT ou par son Représentant, et des Transactions conclues, respectivement exécutées au nom du CLIENT et pour son propre risque.
 - (iii) avec les niveaux des prix auxquels ses positions seront automatiquement fermés par DELTASTOCK
- 6.5. Le CLIENT est d'accord que DELTASTOCK peut déposer ses fonds aux entités désignées à Art. 5.8 des Conditions Générales, même si DELTASTOCK est une partie liée à une parmi eux.
- 6.6. Le CLIENT est d'accord que DELTASTOCK lui fera parvenir, par le moyen du site Web de la société, l'information qui se réfère au Contrat de négociation, les Conditions Générales, ainsi que toute autre information que DELTASTOCK est obligée de fournir.
- 6.7. Le CLIENT est d'accord que tous les Ordres soumis par lui par téléphone peuvent être enregistrés et archivés par DELTASTOCK afin de vérifier et garantir l'authenticité et la sécurité de l'information fournie. De tels enregistrements peuvent être utilisés par la suite en cas d'inconsistances et différends entre les parties du Contrat. De tels enregistrements peuvent servir de preuve dans des procédures judiciaires.
- 6.8. Le CLIENT déclare qu'il/elle comprend et accepte la manière de laquelle sont placés et exécutés tous les types d'Ordres, mentionnés à Art. 8.7.1 des Conditions Générales.
- 6.9. Le CLIENT est d'accord que dans les cas désignés à Art. 8.7 et Art. 9.5.8 des Conditions Générales, ainsi que dans les cas de tous les autres types d'Ordres, un Ordre qui est déjà soumis et confirmé, peut être:
- (i) Annulé
 - (ii) Exécuté à un prix différent de celui spécifié dans l'Ordre
 - (iii) Retardé
 - (iv) Exécuté partiellement
 - (v) Exécuté partiellement à un prix différent
 - (vi) Exécuté partiellement à un prix différent par un autre Fournisseur de Liquidité, nonobstant que le CLIENT ait choisi un Fournisseur de Liquidité concret.
 - (vii) ne pas du tout exécuté par le Fournisseur de Liquidité auquel il a été avancé.
- 6.10. Le CLIENT consent que dans les cas désignés à Art. 6.9 du présent Contrat, DELTASTOCK ne prendra pas de responsabilité d'aucun dommage subi par lui.
- 6.11. Le CLIENT déclare qu'il:
- (i) a d'avance pris connaissance des exigences minimales de matériel et de logiciel, disponibles sur le site Web, nécessaires pour le fonctionnement de chacune des applications des Plateformes de Négociation Électronique - Delta Trading Desktop; Delta Trading Web; Delta Trading WAP; Delta Trading Mobile; Deltastock MetaTrader 4
 - (ii) prendra connaissance des exigences minimales de matériel et de logiciel pour toutes les nouvelles versions des applications mentionnées ci-dessus;
- DELTASTOCK ne prendra aucune responsabilité (y compris financière), si le CLIENT ait subi des dommages, dus à l'utilisation inappropriée des Plateformes de Négociation Électronique, en conjonction avec de logiciel et/ou matériel qui ne réponds pas aux exigences minimales énumérées sur le site Web.

7. AMENDEMENT DU CONTRAT

- 7.1. Le Contrat conclu entre DELTASTOCK et le CLIENT peut être modifié et complété après l'accord écrit des parties, sous la forme d'un accord supplémentaire, sauf dans les cas mentionnés à Art. 7.2; 7.3 et 7.4 du présent Contrat.
- 7.2. Les Conditions Générales peuvent être modifiées de la manière spécifiée à celles-ci sans que les parties doivent signer explicitement de contrats écrits supplémentaires.
- 7.3. Les documents cités à Art. 6 points (ii) et (iii) peuvent être modifiés de la manière spécifiée aux Conditions Générales sans que les parties doivent signer explicitement de contrats écrits supplémentaires.
- 7.4. Dans les cas où le CLIENT voudrait modifier les paramètres de ses comptes, il doit uniquement fournir un nouveau exemplaire d'Annexe 2 contenant les modifications requis. En ce cas, les modifications prendront effet à la date à laquelle a été signé le modifié Annexe 2.
- 7.5. Le Contrat se termine de la manière désignée dans les Conditions Générales.

8. DIVERS

- 8.1.** Les Conditions générales peuvent être périodiquement modifiées et seront appliquées à tous les cas qui ne sont pas explicitement décrits par ce Contrat. Elles font partie intégrante de ce contrat et s'appliquent dans la mesure où il n'y a pas de conflit entre les dispositions y stipulées et ce Contrat.
- 8.2.** Font partie intégrante de ce Contrat également :
- (i) le Barème des Taux d'intérêt, frais et commissions dans sa version amendée ;
 - (ii) l'Annexe N° 1: Formulaire d'Inscription ;
 - (iii) l'Annexe N° 2: Caractéristiques du compte CLIENT ;
 - (iv) l'Annexe N° 3: déclaration aux termes de la Loi relative aux mesures contre le blanchiment d'argent ;
 - (v) l'Annexe N° 4: déclaration de Personnes politiquement exposées (PPE) et de personnes liées ;
 - (vi) l'Annexe N° 5: déclaration de propriétaire réel d'une personne morale aux termes de l'Art. 6, paragraphe 2 de la Loi relative aux mesures contre le blanchiment d'argent (soumise si le CLIENT est une personne morale)
- 8.3.** L'exécution du présent Contrat termine le Contrat de négociation d'instruments financiers No....., signé par et entre le CLIENT et DELTASTOCK.

Les deux parties ont signé et reçu ce Contrat.

Pour DELTASTOCK :

Date _____

Titre _____

Nom _____

Procuration N° _____

Signature _____

Pour le CLIENT :

Date _____

Titre _____

Nom _____

Signature _____